

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2016 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - Cécile MÉRY - Henri HÉRON.

Excusée : Céline SAUCET

Absent : Néant

Secrétaire : Gérard LANTENOIS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 4 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2015 : ENDUIT DE LA VC n° 6

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres des entreprises dressé par la commission d'appel d'offre, pour les travaux de revêtement en enduit bicouche de la voie communale n° 6 (route de St Aubin).

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
COLAS Champagné	26.519,90 €	31.823,88 €
PIGEON TP Cherré	29.184,00 €	35.020,80 €
TRIFALUT TP Marolles les Braults	47.020,00 €	56.424,00 €

Il ressort que selon le critère énoncé dans l'avis de publicité, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise COLAS.

Ce montant pourra évoluer si l'entreprise COLAS juge nécessaire d'effectuer un complément de reprofilage sur une partie de la VC n°6. Le prix de la tonne communiqué par l'entreprise pour ce reprofilage est également le plus avantageux.

Madame le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux de voirie – programme 2015 relatif à l'enduit bicouche de la V.C. n° 6, à l'entreprise COLAS pour 26.519,90 € HT soit 31.823,88 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à notifier cette décision à l'entreprise COLAS, à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant, à régler la facture, et à solliciter l'aide départementale à la voirie communale 2015 et un fonds de concours de la communauté de commune MAINE 301.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 – chapitre 21 – article 2151

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE LA VC n° 6

Madame le Maire rappelle que comme évoqué lors de la précédente réunion de conseil, il sera accordé par la Communauté de Communes Maine 301, un fond de concours pour les travaux de revêtement de la VC n° 6 d'un montant égal à 50% du montant HT des travaux réalisés, déduit de la subvention allouée par le Conseil Départemental qui est de 5 750 €.

ACCORD SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 concernant le projet de périmètre relatif à la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois.

Il est demandé à chaque commune concernée de soumettre pour accord à son conseil municipal cet arrêté.

Faisant suite aux débats et à l'avis émis lors des précédentes réunions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- EMET un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet de fusion.

CONTRATS EAU ET ELECTRICITÉ POUR LE LOGEMENT 4 COUR DU PORTAIL

Suite au départ de M PIRES du logement situé 4 Cour du Portail, la municipalité s'interroge sur la nécessité de conserver des contrats pour l'abonnement et la consommation d'eau et d'électricité.

Madame le Maire expose également aux membres du conseil le projet dont lui a fait part Madame Ana DUPORTAIL secrétaire de l'Association Rosayienne du Patrimoine bâti et naturel, à savoir utiliser ce logement d'ici 2 ou 3 ans pour y installer un musée d'outils anciens.

La destination de ce bâtiment n'ayant pas encore été déterminé, le conseil municipal estime utile pour le moment de conserver le contrat d'électricité et de procéder à la fermeture du contrat d'eau.

Des devis vont être demandés pour effectuer des travaux de remise en conformité de l'électricité.

INFORMATION SUITE A LA REUNION POUR LE REGROUPEMENT DE 7 CANTINES POUR ACHAT DE PRODUITS LOCAUX

Madame le Maire présente le projet aux membres du conseil :

6 communes (7 si nous y adhérons), en collaboration avec le Perche Sarthois, ont entrepris le projet d'effectuer des commandes groupées de denrées alimentaires pour l'approvisionnement de leur service de restauration scolaire. Il s'agit de commande de produits locaux passée auprès de producteurs et fournisseurs et qui concernerait entre autre les produits suivants : Pommes de terres, fruits et légumes, porc, bœuf, poulet, poisson, produits laitiers, fromage, glace. Afin d'optimiser ces commandes, il conviendra d'établir des menus communs à toutes les cantines. La mise en place serait effective à partir de la rentrée 2016.

Plusieurs réunions sont prévues afin de finaliser les modalités de mise en œuvre.

- Le 2 juin à Saint Maixent avec les producteurs et fournisseurs.
- Le 16 juin à Nogent le Bernard pour établir des menus de septembre à décembre 2016. Les agents en charge de la restauration scolaire sont conviés à participer à cette réunion.
- Le 20 juin à Préval pour passer commande auprès des fournisseurs, en présence de Madame POUVREAU de la Direction Départementale de la Protection des Populations pour les règlementations liées aux aspects sanitaires.
- Le 7 juillet, finalisation du projet avec le Perche Sarthois.

Une réunion de la commission « cantine » est à programmer pour informer les membres de la mise en place et du suivi de ce projet.

Les membres du conseil municipal approuvent la participation de notre commune à ce projet.

BILAN 2015 DE LA SAUR POUR LA STATION D'ÉPURATION

Suite à la réception du compte rendu relatif au contrôle effectué sur le fonctionnement de la station d'épuration pour l'année 2015, Madame le Maire constate que les éléments de dysfonctionnement relevés par la SAUR sont identiques à ceux relevés lors de la visite du SATESE.

Afin de pallier à ces dysfonctionnements, Madame le Maire a pris contact avec M ROGUET responsable de notre secteur à la SAUR. Ce dernier préconise d'effectuer une étude de diagnostic tous les 10 ans afin de déterminer précisément les travaux à réaliser. Des informations complémentaires nous seront envoyées.

Faute d'information, ces travaux n'ont pas été prévus sur le budget 2016 de la commune.

Si l'une des trois communautés de communes dispose déjà de la compétence assainissement, il y aurait à partir de 2017 une prise de compétence assainissement par la nouvelle communauté de communes. En revanche si cette compétence n'est pas déjà en place, elle pourra être prise jusqu'en 2020.

ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION A LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA RÉFECTION DU LAVOIR

Nous avons reçu, après prescription de l'architecte des bâtiments de France (70 tuiles au m²), l'accord pour débiter notre projet de réfection du lavoir communal.

Il convient maintenant d'établir la liste des matériaux nécessaires afin de pouvoir effectuer trois demandes de devis (nombre nécessaire pour effectuer une demande de subvention auprès du Perche Sarthois).

Les travaux débiteront début septembre.

AVANCEMENT DU PROJET POUR TRAVAUX SUR LE BATIMENT DE LA BASCULE, LES WC ET ABORDS

Madame le Maire informe le conseil municipal que le devis forfaitaire du cabinet d'architecte a été validé. Des propositions de projet vont nous parvenir sous 2 à 3 semaines.

TRAVAUX DE LA BASCULE - RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Le cabinet d'architecte nous a informé qu'il était nécessaire d'effectuer un relevé topographique.

Pour ce faire, nous avons demandé au géomètre BARBIER de nous transmettre un devis.

Après réception, le montant du devis s'élève à 720 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à valider le devis.
- PREND NOTE que les crédits nécessaires seront pris sur le compte 203 « Frais d'études, de recherche et de développement »

LOGEMENT PROCHAINEMENT VACANT 6 COUR DU PORTAIL

Madame Nadège BOULAY, nous a fait savoir qu'elle quittera le logement qu'elle habite 6, cour du Portail au 1^{er} juillet 2016.

Madame le Maire fait savoir aux membres du conseil que plusieurs demandes de logement ont été faites auprès de la Mairie.

Madame le Maire propose d'effectuer les démarches nécessaires à cette location, sans passer par un notaire (état des lieux, visites, bail...). Les membres du conseil approuvent cette proposition.

PARTICIPATION CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DES RAGONDINS

Lors d'une réunion précédente, il avait été convenu que Madame le Maire obtienne des renseignements supplémentaires concernant la participation de la commune à la campagne de piégeages des ragondins.

Madame le Maire expose donc ce qui suit :

- Le montant de la campagne de piégeage pour l'année 2013 était de 227, 13€ (payé en 2015 suite aux résultats tardifs de la prise de ragondins).
- Pour l'année 2015 le montant payé à l'ASRHVP tenant compte de la cotisation annuel pour le droit de rive et également de la cotisation à la FDGDON pour le piégeage des ragondins était de 394,41€.
- La commune devra poursuivre sa participation au titre de l'année 2016, mais à compter de 2017 seule la cotisation à l'ASRHVP sera obligatoire. Le piégeage des ragondins pourra être organisé par la commune, sans passer par la FDGDON.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le conseil qu'un défaut a été constaté sur les poteries livrées. Ce défaut étant dû à la présence d'une pierre dans la terre cuite, l'entreprise JAMET nous propose soit de fabriquer une nouvelle poterie soit de nous faire un remboursement de 50% du prix d'achat soit 185€ TTC. Une demande de remboursement va être faite.
- Madame le Maire demande aux membres du conseil si les convocations pour assister aux réunions peuvent désormais leur être transmises par e-mail avec accusé de réception. Les membres du conseil acceptent.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que la cabine téléphonique située à côté de l'église va être retirée par l'entreprise ERITEL à partir du lundi 6 juin.
- Suite à différentes plaintes reçues concernant la vitesse excessive des véhicules entrant dans le bourg, le policier municipal propose de mettre en place le radar pédagogique de la communauté de communes. Suite aux résultats obtenus, il pourra être demandé un contrôle de vitesse auprès de la gendarmerie.
- Suite aux recherches effectuées pour retrouver l'identité du propriétaire du terrain au lieu-dit « la Quiénière » où se trouve actuellement des caravanes, il s'avère que la propriétaire est décédée depuis 1997 et que le cadastre n'a pu être mis à jour faute de succession en bonne et due forme. Madame le Maire a essayé de joindre des membres de la famille mais sans succès. Une demande avait déjà été adressée par courrier à la propriétaire du terrain en 2012. Nous poursuivons nos tentatives de prise de contact avec des membres de la famille.
- Monsieur Romain BURON fait savoir au conseil qu'une partie du trottoir côté droit en direction de Dehault est en très mauvais état et demande s'il peut être envisagé de le goudronner.
- Monsieur Gérard LANTENOIS demande également si un devis a été fait pour le goudronnage de l'allée centrale du cimetière. Compte tenu de ces deux remarques, un devis pour l'ensemble va être demandé afin d'améliorer ces accès (trottoir et cimetière).

Séance levée à 21h50.